



Rapport 2023 sur la situation financière

HOTELA Assurances SA

Avril 2024

MANAGEMENT SUMMARY.....	3
1. ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	5
1.1 Stratégie, objectifs, activités et groupe HOTELA	5
1.2 Détenteurs de parts	5
1.3 Siège et locaux	5
1.4 Organe de révision externe.....	5
1.5 Faits marquants	5
1.6 Résultats techniques.....	6
1.7 Résultats financiers.....	7
1.8 Autres charges et produits notables	8
2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES	9
2.1 Composition du Conseil d'administration et de la Direction	9
2.2 Gestion des risques.....	9
2.2.1 Description du système de contrôle interne, méthode et processus.....	9
2.2.2 Fonctions.....	10
2.2.3 Principales modifications dans la gestion des risques	11
3. PROFIL DE RISQUE	12
3.1 Risques d'assurance	12
3.1.1 Tarification	12
3.1.2 Provisionnement.....	12
3.2 Risques de marché	13
3.3 Risques de crédit	13
3.4 Risques de change	13
3.5 Risques opérationnels	14
3.5.1 Fraude interne et externe.....	14
3.5.2 IT - Business Continuity Management (BCM).....	14
3.5.3 Gestion de projet	14
3.5.4 Conformité et aspects légaux	14
3.6 Risques les plus importants	15
3.6.1 Risque de placements	15
3.6.2 Risque de personnel-clé	15
3.6.3 Risque du système d'information.....	15
3.6.4 Risque de sinistre important	16
3.6.5 Risque concurrentiel.....	16
3.7 Concentration de risques.....	17
3.8 ORSA.....	17
4. EVALUATION.....	19
4.1.1 Valeur des actifs	19
4.1.2 Valeur proche du marché des provisions pour engagements d'assurance.....	20
4.1.3 Marge sur valeur de marché	21
4.1.4 Valeur proche du marché des autres engagements	21
5. GESTION DU CAPITAL	22
5.1 Planification du capital.....	22
5.2 Structure et changement du capital durant l'exercice.....	22
5.3 Différence entre fonds propres et capital porteur de risque.....	22
6. SOLVABILITÉ	23
6.1 Modèle de solvabilité.....	23
6.2 Capital cible : composantes	23
6.3 Capital porteur de risque : composantes.....	24
6.4 Quotient SST	25
ANNEXES.....	26

MANAGEMENT SUMMARY

Le présent rapport sur la situation financière de HOTELA Assurances SA (ci-après la société) a été établi conformément aux dispositions de la circulaire FINMA 2016/2. Sa publication contribue à la transparence des activités de la société, à l'instar des autres entités HOTELA dont les rapports annuels sont également publiés sur le site de HOTELA. Un résumé succinct par chapitre est présenté ci-après.

Activité de l'entreprise

HOTELA Assurances SA est détenue à 100% par HOTELA Allocations familiales. La société offre des couvertures d'assurance-accidents obligatoire selon LAA, d'assurances complémentaires accidents selon LCA ainsi que d'indemnités journalières maladie selon LCA.

HOTELA Assurances SA délègue, sur la base d'un contrat de délégation des tâches, la gestion de l'ensemble de ses activités à HOTELA Caisse de compensation AVS.

Résultats de l'entreprise

Après le rebond post covid en 2022, le secteur de l'hôtellerie-restauration, qui représente 88.3% du portefeuille, a poursuivi sur sa lancée, battant tous les records. Corollaire de cette bonne santé retrouvée, le volume des primes a affiché une belle progression, et plus particulièrement la perte de gain maladie LCA avec un bond de + 41.3% contre + 22.3% pour la branche accidents. L'attractivité des tarifs proposés explique grandement ce succès.

Dans ce contexte favorable, la sinistralité a évolué de façon similaire aux primes. Elle est demeurée à un niveau comparable à celui de l'année précédente. Le nombre d'accidents déclarés et couverts s'est monté à 4'736 contre 4'159 en 2022, alors que le nombre de jours indemnisés s'est élevé à 93'248 contre 69'289 en 2022. Les clients affichant une bonne sinistralité se voient être récompensés avec une participation aux excédents. Le montant qui leur a été redistribué a doublé en 2023, ce qui a nécessité un renforcement de la provision dédiée. Les réserves et autres provisions ont également été renforcées pour maintenir leurs objectifs-cibles élevés, soit une attribution globale de près de CHF 8 mios.

L'année 2023 s'est achevée dans une certaine euphorie, avec des marchés qui se sont retournés suite à l'annonce par la FED à l'issue de sa dernière réunion de baisses successives de taux prévues en 2024. La performance 2023 s'est montée à 5.89% contre 5.79%, ce qui traduit bien la gestion passive du portefeuille. La réserve de fluctuation de valeur sur titres a augmenté de CHF 2'000'000, la portant à CHF 10'590'000, soit 59.4% de son objectif de CHF 17'844'000 (17.0% des placements).

HOTELA Assurances SA conclut l'exercice avec un bénéfice de CHF 591'300 contre une perte de CHF 3'163'410 l'année précédente. Elle affiche une très bonne solidité financière.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

Au cours de l'exercice 2023, la Fonction Compliance s'est principalement attachée à assurer la veille législative, à contrôler le respect des normes légales et internes et à établir des recommandations à l'entreprise. Sous l'égide du manager en charge de la protection des données, les activités de traitement des données de l'entreprise ont été rendues conformes à la Loi révisée sur la protection des données entrée en vigueur le 1^{er} septembre.

Le Risk Management s'est concentré sur la consolidation des contrôles-clés ainsi que la poursuite de la documentation des processus liés au système d'information. L'analyse des risques a été étendue à une approche Top-Down en collaboration avec le Security Officer pour les risques liés au système d'information et au Business Continuity Management System (BCMS).

Les comptes-rendus des activités liées à la gestion des risques, à la compliance, à la protection des données ainsi que celles du Security Officer sont contenus dans le Risk Report qu'établit annuellement le Risk Manager. Ce dernier est soumis annuellement au Comité de révision puis au Conseil d'administration. Ce document constitue une pierre angulaire du système de contrôle de la société. Enfin, le Comité de révision a constaté durant l'exercice l'efficacité du Risk Manager, de la Fonction Compliance et de l'auditeur interne.

Profil de risque

Le volume d'activité de HOTELA Assurances SA est étroitement lié à celui du marché de l'hôtellerie-restauration du fait de la part prépondérante de leurs clients dans le portefeuille. Avec l'arrivée d'une 6^{ème} association fondatrice de la Caisse AVS, leur part devrait diminuer à terme.

Les principaux risques pour la société demeurent les risques liés aux placements, au système d'information et les risques d'assurance.

HOTELA Assurances SA procède chaque année à une évaluation prospective de ses risques et de sa solvabilité, conformément à la Circulaire FINMA 2016/03 ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*). Les résultats sont présentés au Conseil d'administration qui peut ainsi vérifier s'il est nécessaire d'introduire de mesures supplémentaires de réduction du risque. Le rapport 2023 conclut qu'en termes de solvabilité, HOTELA Assurances SA est à même de bien supporter les chocs tels que décrits et qu'il n'est pas nécessaire d'introduire des mesures supplémentaires de réduction du risque.

Évaluation

L'évaluation des actifs et passifs se fait conformément à la législation et aux statuts. Pour les actifs du portefeuille, les valeurs proches du marché correspondent aux cours des marchés.

Gestion du capital

Le résultat d'exercice positif conduit à une augmentation des fonds propres de ce même montant.

Solvabilité

Signe de son excellente solvabilité, le quotient SST demeure à un niveau élevé avec 308.42%, contre 319.03% lors de l'exercice précédent.

La publication du présent rapport a été approuvée par le Conseil d'administration de HOTELA Assurances SA le 23 avril 2024.

1. ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

1.1 STRATÉGIE, OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET GROUPE HOTELA

HOTELA Assurances SA s'adresse aux entreprises qui sont affiliées auprès de l'une des six associations fondatrices de HOTELA Caisse de compensation AVS, à savoir HotellerieSuisse, la Fédération Suisse du Voyage, senesuisse, Swiss Snowsports et depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Association SpiteX privée Suisse (ASPS) et Swissinterpro.

La société offre des couvertures accident obligatoire selon LAA, complémentaires selon LCA, ainsi que perte de gain maladie selon LCA. Elles complètent la gamme des autres assurances sociales proposées par les entités HOTELA, à savoir l'AVS, les allocations familiales, la prévoyance professionnelle et l'assurance d'indemnités journalières maladie facultative.

Afin de faciliter la charge administrative qui pèse sur ses clients, HOTELA offre un guichet unique (One Stop Shop) qui leur permet de bénéficier d'une entrée simplifiée pour tous les événements administratifs et assurantiels de leurs employés. En complément, HOTELA a développé le produit HOTELA Full qui leur donne la possibilité de transférer la gestion des salaires et de se concentrer sur leur cœur de métier.

La stratégie de HOTELA Assurances SA est établie par le Conseil d'administration, conjointement avec le Comité directeur, pour une période de plusieurs années. La nouvelle stratégie pluriannuelle a été élaborée en 2020 pour une période de cinq ans lors de laquelle elle fait régulièrement l'objet d'une revue.

HOTELA Assurances SA délègue, sur la base d'un contrat de délégation des tâches, la gestion de ses activités à HOTELA Caisse de compensation AVS. Cette manière de faire s'applique également aux autres entités HOTELA. HOTELA Caisse de compensation AVS met ainsi à leur disposition son infrastructure, y compris son système d'information, et son personnel. Ces entités disposent de leur propre organe et sont autonomes, à l'exception de HOTELA Assurances SA détenue par HOTELA Allocations familiales.

1.2 DÉTENTEURS DE PARTS

HOTELA Assurances SA est une société anonyme avec un capital-actions de CHF 8'100'000. Il est constitué de 1'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur de CHF 8'100 chacune. Elles sont toutes détenues par HOTELA Allocations familiales.

1.3 SIÈGE ET LOCAUX

Le siège et les locaux de la société, qui ne dispose d'aucune succursale, sont situés à Montreux, Rue de la Gare 18.

1.4 ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

C'est PWC qui est chargée depuis plusieurs années de procéder à la révision de ses comptes annuels. En 2023, elle a été effectuée sous la responsabilité de Monsieur Martin Schwörer, expert-réviseur auprès de PWC.

1.5 FAITS MARQUANTS

HOTELA Caisse AVS, qui est à l'origine des différentes entités HOTELA, a fêté le 25 mai 2023 ses 75 ans d'existence à Montreux, siège depuis sa création. HOTELA Caisse maladie et HOTELA Fonds de prévoyance ont vu le jour en 1962 alors que HOTELA Assurances SA a été créée en 2009. Concentrée sur l'accident, elle a élargi ses couvertures à la maladie avec l'IDJ-LCA proposée dès le 1^{er} juillet 2016. La longévité des institutions HOTELA reflète bien leur caractère pérenne d'assurances sociales au service de leurs clients.

Pour garantir le futur, les investissements se sont poursuivis pour la digitalisation de l'entreprise avec un effort tout particulier pour l'intégration d'une nouvelle solution métier pour les assurances accident et perte de gain maladie. Sa mise en production interviendra de manière échelonnée en 2024.

1.6 RÉSULTATS TECHNIQUES

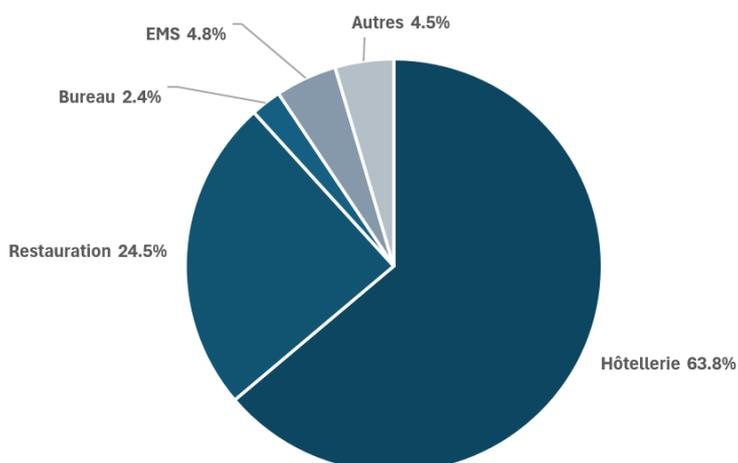
Primes

En 2023, les primes brutes se sont élevées à CHF 45.28 mios contre CHF 35.98 mios en 2022, soit une hausse de 25.8%. Cette dernière résulte de la croissance réalisée par toutes les branches, et plus particulièrement de l'assurance perte de gain maladie selon LCA (+41.3%) qui confirme son avancée en 2023 (+33.4%). La partie accident bénéficie de la même dynamique, elle qui affiche une croissance de +20.8% (+11.3% en 2022). Le nombre d'entreprises affiliées traduit d'ailleurs cette réjouissante évolution : 2'776 (2'588) en assurance-accidents et 813 (690) pour la perte de gain maladie.

Avec un chiffre d'affaires brut de CHF 33.15 mios (CHF 27.40 mios en 2022), les branches accidents constituent la part principale de l'activité de la société. Celles-ci sont réparties entre la LAA avec CHF 32.47 mios (CHF 26.88 mios) et la LAAC avec CHF 0.68 mio (CHF 0.52 mio). Les primes brutes de l'assurance perte de gain maladie représentent désormais plus du quart du portefeuille, soit CHF 12.13 mios (CHF 8.59 mios).

La majorité des clients LAA provient du secteur de l'hôtellerie et la restauration, avec respectivement 63.8% (63.4%) et 24.5% (24.6%) des primes, soit un cumul de 88.3% (88.0%). La répartition du portefeuille selon l'activité est décrite ci-après.

Primes 2023 par secteur d'activité



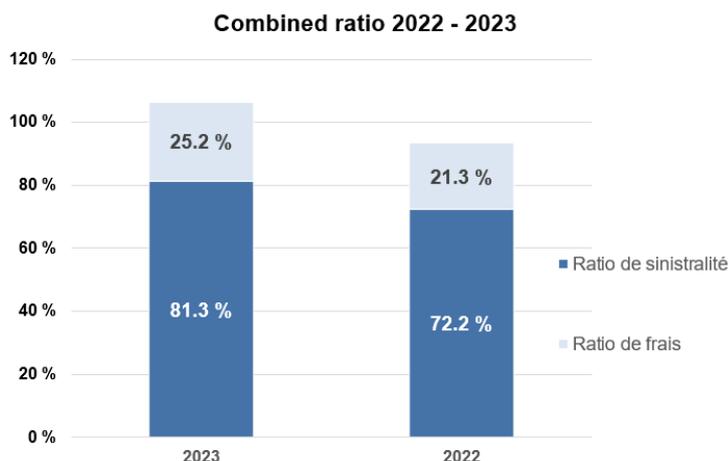
Prestations, sinistres et provisions

Corollaire de la croissance du portefeuille, la charge des sinistres s'inscrit à la hausse pour toutes les branches, passant de CHF 20.78 mios à CHF 26.50 mios. 4'736 accidents survenus durant l'exercice ont été annoncés, contre 4'159 l'an passé et 3'295 en 2021 qui a marqué un recul en raison du confinement et du home office. Deux nouvelles rentes ont été fixées pour un total de 19 rentes versées pour 17 sinistres survenus entre 2010 et 2019, soit 14 rentes d'invalidité, 2 rentes de conjoint survivant et 3 rentes d'orphelin. Enfin, les indemnités journalières (nombre de jours indemnisés) s'approchent de la barre annuelle des 100'000. Les clients affichant une bonne sinistralité se voient être récompensés avec une participation aux excédents. Le montant qui leur a été redistribué a doublé en 2023.

Les réserves et provisions techniques brutes ont progressé de CHF 8.60 mios (CHF 7.98 mios net) contre CHF 3.83 mios l'année précédente. Elles atteignent les objectifs élevés qui leur ont été fixés.

Les deux constituants du *Combined ratio*, soit le *ratio de sinistralité* et le *ratio de frais* se sont tous les deux péjorés, le premier en raison d'une forte attribution aux provisions et le second suite à la croissance du portefeuille et d'investissements dans le système d'information.

Avec 106.5%, le *Combined ratio* affiche une valeur légèrement inférieure à celles enregistrées en 2019 et 2020, respectivement de 111.5% et de 109.5%.



Frais d'acquisition et de gestion

Les frais d'acquisition et de gestion ont enregistré une hausse de 48.4%, passant de CHF 7.43 mios à CHF 11.02 mios. Celle-ci s'explique par des courtages et de frais de gestion plus élevés, ainsi que par l'important investissement pour l'implémentation du nouvel applicatif métier pour l'accident et la maladie. Enfin, les efforts consentis pour la Business intelligence (BI) se sont poursuivis avec la mise en production de nouveaux rapports.

1.7 RÉSULTATS FINANCIERS

Pour les investisseurs, l'année 2023 s'est révélée mouvementée, mais fructueuse aussi grâce à un sprint final fulgurant. Vers la fin de l'année en effet, le soulagement suscité par la vigueur de la croissance aux États-Unis et le recul de l'inflation a alimenté l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt et apaisé les inquiétudes concernant l'économie européenne et l'économie chinoise. Malgré une grande volatilité, les marchés boursiers ont fortement progressé, l'indice MSCI World enregistrant une hausse supérieure à 20% depuis janvier. Après une année très difficile, les obligations se sont également redressées à partir du mois de novembre.

HOTELA Assurances SA a bouclé l'année avec un rendement de +5.89% contre +5.79% à son benchmark.

Performance 2023 du portefeuille par classe d'actif

	Portefeuille			Benchmark		
	Performance	Pond. m.	Contribution	Performance	Pond. m.	Contribution
Liquidités	0.10%	9.33%	0.01%	1.34%	6.98%	0.10%
Obligations en CHF	7.40%	24.88%	1.82%	7.36%	25.00%	1.83%
Obligations en ME gouvernementales hedgées	1.83%	14.99%	0.37%	1.89%	15.96%	0.32%
Obligations en ME corporate hedgées	4.34%	5.95%	0.31%	4.39%	6.98%	0.32%
Obligations en ME dette émergente	3.07%	2.74%	0.09%	4.67%	2.99%	0.14%
Actions suisses	6.06%	8.09%	0.50%	6.09%	7.99%	0.51%
Actions étrangères	13.96%	14.07%	1.88%	12.82%	13.01%	1.65%
Actions marchés émergents	-0.44%	2.96%	-0.01%	-0.09%	4.00%	0.02%
Immobilier suisse	5.05%	16.99%	0.92%	5.03%	17.09%	0.90%
Total	5.89%	100.00%	5.89%	5.79%	100.00%	5.79%

Les frais de gestion de fortune (taxes, courtages, Global Custody et conseils financiers) affichent une hausse de 0.074 mio. Les frais du Global Custody sont demeurés quasi identiques. Les frais de gestion de fortune inférieurs traduisent un léger recul des frais liés aux conseillers financiers, l'étude d'optimisation des actifs ayant eu lieu en 2022. Enfin, les taxes et courtages reflètent une activité de rebalancement supérieure et principalement concentrée sur les obligations.

Charges de placement, KCHF

	2023	2022
Taxes et courtages sur obligations en CHF	75.75	0.00
Taxes et courtages sur obligations étrangères	13.06	0.00
Taxes et courtages sur actions suisses	0.00	0.00
Taxes et courtages sur actions étrangères	0.00	0.00
Taxes et courtages sur immobilier	3.14	7.35
Frais Global Custody	19.60	21.19
Frais de gestion de fortune	69.30	78.30
Total	180.85	106.84

La performance positive a permis d'attribuer un montant de CHF 2'000'000 à la réserve de fluctuation de valeurs sur titres. Dotée de CHF 10'590'000 au 31 décembre 2023, elle atteint désormais 59.4% de son objectif déterminé à CHF 17'844'000, soit 17% de ses placements.

Le résultat de l'exercice, après impôts, s'est élevé à un bénéfice de CHF 591'300 contre une perte de CHF 3'163'410 en 2023.

1.8 AUTRES CHARGES ET PRODUITS NOTABLES

Aucune observation particulière.

2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES

2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Le Conseil d'administration est l'organe qui définit la stratégie de la société et assure le suivi de sa mise en œuvre. Il exerce la haute direction, adopte le budget annuel, détermine la politique de gestion des risques, les principes de la gestion de fortune, de réassurance ou encore des conditions d'assurance. En 2023, le Conseil d'administration et le Comité de révision se sont réunis à cinq, respectivement trois reprises, dont une séance du Conseil d'administration dédiée à la stratégie 2026.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants :

Dr. Jürg Domenig	Président
Bernard Grobéty	Vice-Président ⁽¹⁾
Dr. Daniel Diserens	Membre jusqu'au 22.06. 2023
Alain Flückiger	Membre
Dr. Dieter Keller	Membre ⁽¹⁾
Urs Masshardt	Membre
Patrick Vogler	Membre dès le 22.06. 2023

⁽¹⁾ Représentant de la société au sein du Comité de révision commun aux institutions HOTELA.

La Direction de HOTELA est constituée des membres suivants :

Dr. Michael Bolt	Directeur général
Patrick Métral	Directeur Finances, remplaçant du Directeur général
Sébastien de Allegri	Directeur Assurances
Carole Gex-Collet	Directrice Affaires juridiques
Tiago Joaquim	Directeur Client Services & Processes
Silvana Tomasino	Directrice Vente & Marketing
Nicolas Voélin	Directeur Transformation & Technology

2.2 GESTION DES RISQUES

2.2.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE, MÉTHODE ET PROCESSUS

Le Système de contrôle interne de la société consiste en des mesures et contrôles mis sur pied dans l'ensemble de la société afin de respecter les lignes directrices, règlements et obligations légales visant à mitiger les risques qui pourraient être causés par des collaborateurs ou des tiers.

Il a pour but :

- d'assurer la fonctionnalité et l'économicité des processus ;
- de s'assurer de l'exactitude des données ;
- de sécuriser la fortune ;
- d'assurer le respect des prescriptions internes et des obligations légales.

Ses principes fondamentaux sont la transparence, le principe des quatre yeux, la séparation des fonctions et l'information appropriée.

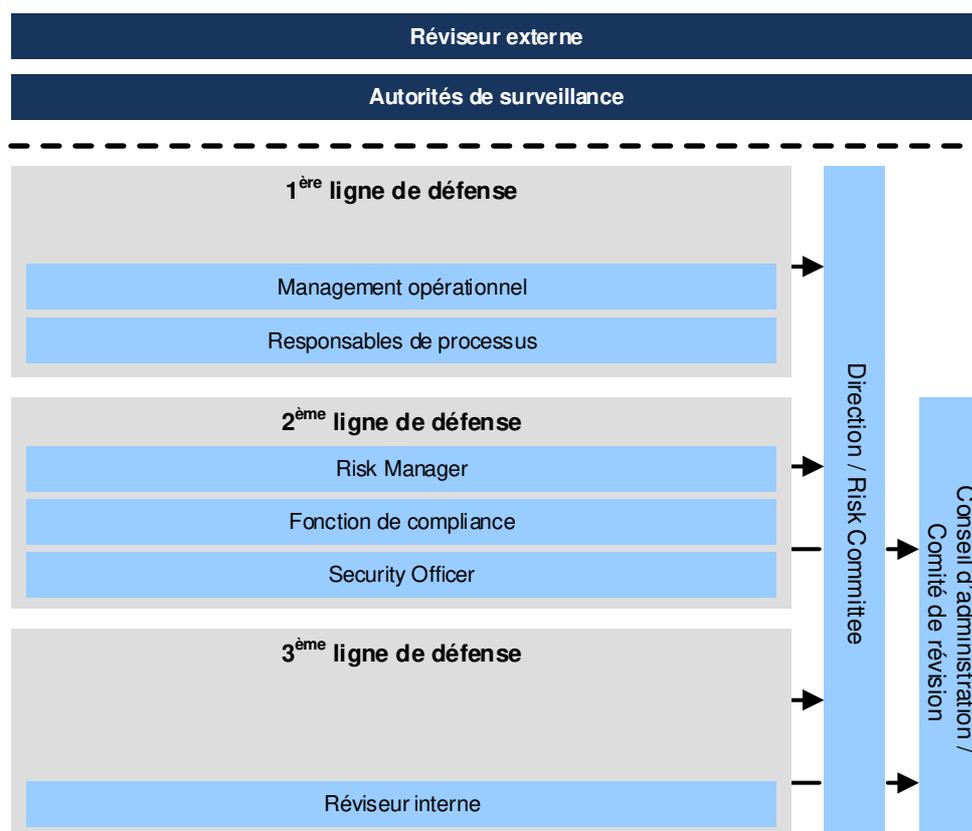
Le Système de contrôle interne repose sur deux piliers : la documentation des processus et une approche transversale. Ces deux approches, axées sur les risques, se complètent et n'entraînent pas de doublons.

L'approche via les processus constitue le pilier le plus important. Pour ce faire, une cartographie des processus a été établie, avec un découpage en trois catégories des principales activités de l'entreprise : les processus-clés (par exemple placements, prestations, tarification, clients), les processus de soutien (par exemple budget) et les processus de management (p. ex. ressources humaines, Risk Management).

Pour l'approche transversale, certaines activités s'étendent à toute l'entreprise et concernent de manière très similaire plusieurs domaines, dont la gestion des événements et l'informatique.

2.2.2 FONCTIONS

L'organisation du SCI repose sur trois lignes de défense illustrées ci-dessous.



1^{ère} ligne de défense

Le management opérationnel et les responsables de processus constituent la première ligne de défense. Ils s'assurent que les processus soient conformes à la législation et directives, mitigeant ainsi les risques de leur activité.

2^{ème} ligne de défense

Le Risk Manager s'assure que les principaux risques et les contrôles y relatifs sont identifiés, évalués, documentés et mis à jour. Il joue un rôle actif dans le reporting et porte notamment les responsabilités suivantes :

- établissement et mise à jour de la matrice risques-contrôles, et implémentation des plans d'actions nécessaires à mitiger les risques ;
- évaluation des contrôles clés ;
- établissement du Risk Report annuel à l'attention du Conseil d'administration.

La Fonction Compliance est outsourcée auprès d'un prestataire externe à l'entreprise depuis 2020. Son organisation s'articule de la manière suivante : le Directeur général est responsable de la Fonction, le service juridique est chargé de surveiller la bonne exécution du mandat confié au prestataire externe,

lequel effectue les contrôles de la Fonction Compliance. Parmi les tâches de cette dernière figurent des contrôles trimestriels, dont les rapports sont distribués au Directeur général et aux collaborateurs concernés. Le Compliance Assessment, son rapport annuel, fait partie intégrante du Risk Report. Une fois par année, la fonction Compliance est invitée au Conseil d'administration.

Le Security Officer couvre les risques par des activités de contrôle régulier dans les six catégories suivantes : Disaster Recovery, gestion des accès (physiques et logiques), gestion des changements, gestion des incidents, gestion des vulnérabilités et test d'intrusion.

3^{ème} ligne de défense

Le réviseur interne agit selon le mandat que lui a donné le Conseil d'administration. Il établit pour ce dernier un rapport annuel. Afin que son indépendance soit assurée, le réviseur interne est, dans le cadre de cette fonction, directement rattaché au Conseil d'administration. Cette fonction est actuellement assurée par Prateo SA, une entreprise tierce à HOTELA.

2.2.3 PRINCIPALES MODIFICATIONS DANS LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques n'a pas connu de modifications notables durant l'exercice.

3. PROFIL DE RISQUE

Tous les risques sont identifiés et répertoriés dans une matrice. Les risques importants, sont décrits ci-dessous.

3.1 RISQUES D'ASSURANCE

Dans le SST 2024 (établi sur la base de l'exercice 2023), le risque d'assurance est évalué à CHF 14.73 mios (2023 : CHF 12.86 mios). Voir chiffre 7.2.

3.1.1 TARIFICATION

La tarification des différents portefeuilles (LAA, LAAC et IDJ-LCA) est analysée annuellement et celle des assurances complémentaires périodiquement. Considérée comme élément stratégique de la politique d'entreprise, la politique tarifaire est déterminée par le Conseil d'administration.

Le tarif de l'assurance-accidents est soumis annuellement à l'OFSP pour approbation. Le tarif des produits individuels de l'assurance perte de gain maladie selon LCA est quant à lui validé par la FINMA. L'analyse de l'adéquation du tarif est menée avec le soutien de l'actuaire responsable.

HOTELA Assurances SA porte une grande attention à la tarification, élément déterminant dans l'environnement compétitif des couvertures accident et maladie. Elle doit concilier l'adéquation entre une sinistralité pouvant être volatile et une stabilité des tarifs. Pour ce faire, la rentabilité de chaque contrat est examinée chaque année et donne lieu, si nécessaire, à des adaptations établies selon des règles prédéfinies. Les modifications peuvent être à la hausse, comme à la baisse. Quant aux grilles tarifaires, elles sont aussi revues chaque année. Une très grande stabilité est observée depuis 2020 avec des modifications n'ayant été apportées qu'en 2022.

3.1.2 PROVISIONNEMENT

Pour atténuer les risques d'un provisionnement insuffisant, les méthodes et objectifs de provisionnement sont fixés dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration. Les provisions techniques sont calculées par l'actuaire interne pour être ensuite validées par l'actuaire responsable.

En matière assurantielle, une distinction est faite entre les provisions techniques nécessaires et les provisions pour fluctuations. Les premières correspondent à une estimation des paiements et frais à supporter pour tous les sinistres et engagements pris. Les secondes servent à compenser les résultats défavorables de la liquidation des provisions techniques nécessaires ainsi que les fluctuations des dépenses pour sinistres. Signe de la bonne santé de l'entreprise, les hauts objectifs fixés pour ces provisions ont été maintenus lors de l'exercice.

Assurance-accidents

L'assurance-accidents et les assurances complémentaires LAAC disposent d'un traité de réassurance en excédent de sinistre par tête et d'un traité par événement couvrant tous les types de prestations. Les deux traités, d'une durée de trois ans, sont tous deux couverts par un pool de trois réassureurs. Ce programme soutient les objectifs suivants :

- réduction de l'exposition aux risques des sinistres les plus coûteux ;
- élimination de l'exposition au risque d'un événement extrême ;
- simplification de la couverture avec une couverture unique pour toutes les prestations.

Assurance-maladie

La société a conclu un contrat en excédent du sinistre par tête pour les assurances perte de gain maladie avec un réassureur, renouvelé sur une base annuelle.

Les réassureurs doivent afficher une notation supérieure à A (S&P) afin de limiter les risques de défaut. Riche de l'expérience acquise, l'entreprise opère en direct depuis 2020 la sélection des réassureurs.

3.2 RISQUES DE MARCHÉ

La gestion est majoritairement passive : elle vise la réplication des indices choisis. Depuis 2020, les actions et obligations sont entièrement gérées de manière passive. Seule une part de l'immobilier suisse coté fait l'objet d'une gestion active, soit deux fonds qui représentent 7.2% du portefeuille. La part dominante de gestion passive répond au souci de minimiser le risque de réplication.

Les investissements effectués dans des fonds visent la réplication de leur indice et assurent ainsi une large diversification, tant géographique que sectorielle.

Pour les obligations en monnaies étrangères, la distinction a été faite entre les obligations gouvernementales, les obligations d'entreprise (corporates) ou encore la dette émergente. Si les obligations corporates sont moins sensibles aux taux d'intérêt, elles peuvent offrir un meilleur rendement mais sont plus fortement corrélées aux actions que les obligations gouvernementales et le risque de crédit (en cas de faillite) existe. Enfin, la dette émergente permet d'investir dans des marchés autres que ceux des pays développés dans des titres gouvernementaux ou de collectivités de droit public.

Analyse du risque

	12 mois consécutifs			24 mois consécutifs		
	Portefeuille	Benchmark	Relatif	Portefeuille	Benchmark	Relatif
Performance annualisée	5.89%	5.79%		-4.37%	-4.52%	
Rendement actif annualisé			0.11%			0.15%
Taux sans risque			1.51%			
Alpha			0.11%			0.08%
Risque annualisé	5.28%	5.28%		7.30%	7.41%	
Beta			1.00			0.98
Écart de suivi			0.22%			0.28%
Ration de Sharpe	0.83	0.81		-0.70	-0.71	
Corrélation			1.00			1.00
R2			1.00			1.00

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le risque du portefeuille, exprimé par sa volatilité, a été identique à celui de son benchmark pour l'exercice 2023 et légèrement inférieur sur les 24 derniers mois (7.30% contre 7.41%). On relèvera par ailleurs que le ratio de Sharpe s'est établi à 0.83 contre à 0.81, soit une rémunération du risque du portefeuille légèrement supérieure à celle de son benchmark et que l'erreur de suivi (Tracking Error) est demeurée à un bas niveau.

Dans le SST 2024, le risque de marché est évalué à CHF 13.56 mios (2023 : CHF 12.16 mios). Voir chiffre 7.2.

3.3 RISQUES DE CRÉDIT

Les comptes sont déposés auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) et du Credit Suisse, alors que les placements le sont auprès du Credit Suisse qui officie en tant que Global Custody. La BCV affiche un rating AA chez Standard & Poor's (16.11.2023) et Credit Suisse (Schweiz) AG un rating de A+ chez la même agence de notation, rating expliqué par la reprise de l'institut par UBS.

Dans le SST 2024, le risque de crédit est évalué à CHF 1.77 mio (2023 : CHF 1.76 mio).

3.4 RISQUES DE CHANGE

Les passifs étant libellés en CHF, l'exposition à d'autres monnaies pour les actifs entraîne une augmentation du capital cible selon SST. Au 31 décembre 2023, la part du portefeuille libellée en monnaies étrangères se monte à 45.3%, dont 23.4% non couvertes (objectif fixé à 19%).

3.5 RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont répartis selon huit catégories dont les données relatives aux dommages sont, le cas échéant, recueillies. On retiendra plus particulièrement :

3.5.1 FRAUDE INTERNE ET EXTERNE

Le système de contrôle de la gestion opérationnelle se fonde sur trois niveaux successifs.

Le premier niveau de contrôle s'effectue par les gestionnaires qui disposent d'une autonomie relative pour gérer leurs propres cas d'assurances et d'une compétence de paiement limitée. Ils doivent se conformer aux lois, règlements et directives internes, ces dernières étant régulièrement mises à jour sur la base du partage d'expériences entre collaborateurs.

Le deuxième niveau de contrôle s'effectue par le personnel de l'encadrement qui dispose d'une compétence de paiement plus élevée que le gestionnaire. Les niveaux de compétences de paiement sont ainsi échelonnés jusqu'à la fonction de Directeur général.

Enfin, le troisième niveau s'effectue par un collaborateur spécialiste qui dispose d'une grande expertise et qui procède à des contrôles dits de sécurité (prestataires de soins, rentes) et de qualité (conformité technique et juridique, aspects clientèle) à l'aide du système informatique et par échantillonnage. Le recours à cette méthode a par ailleurs permis d'améliorer la qualité des prestations, souci constant de la société.

Afin de minimiser ce risque, des contrôles de sécurité sont systématiquement réalisés et un aide-mémoire, périodiquement actualisé, est mis à disposition des collaborateurs concernés afin de renforcer ces contrôles.

En 2023, une collaboration a débuté avec une société spécialisée dans la lutte contre la fraude à l'assurance. Elle s'est révélée fructueuse et sera poursuivie en 2024.

3.5.2 IT - BUSINESS CONTINUITY MANAGEMENT (BCM)

En concertation avec la FINMA, l'ASA a édicté une autoréglementation en matière de BCM pour les compagnies d'assurances en Suisse. Ces standards minimaux sont reconnus par la FINMA et doivent être respectés par l'ensemble des compagnies d'assurances qui lui sont assujetties.

Le projet d'implémentation du Business Continuity Management System (BCMS) suit son cours. L'analyse de risque est terminée et les rapports BIA (Business Impact Analysis) sont achevés et ont été validés. Les plans de continuité stratégique sont en cours de rédaction. Le projet devrait s'achever en 2024.

3.5.3 GESTION DE PROJET

Une organisation spécifique est dédiée pour la gestion de projet. Elle est chapeautée par un Comité de supervision du portefeuille de projets qui s'assure de la cohérence globale des projets et du suivi du budget. Au-dessous, chaque projet spécifique compte un comité de pilotage qui s'attache aux aspects stratégiques et au suivi du projet. Enfin, le comité de projet s'assure du bon déroulement opérationnel du projet et des risques opérationnels qui y sont liés.

Trois projets sont considérés majeurs pour l'entreprise, parmi lesquels la nouvelle solution métier pour l'assurance accident et les indemnités journalières.

3.5.4 CONFORMITÉ ET ASPECTS LÉGAUX

Intégrité et loyauté

Lors de l'exercice 2023, l'intégrité et la loyauté des responsables de l'entreprise et des personnes actives pour les placements de capitaux ont été examinées par le service juridique au travers des déclarations complétées. Aucun manquement ni conflit d'intérêts n'a été relevé.

Compliance

La Fonction Compliance est organisée de la manière suivante : le Directeur général est responsable de la Fonction, les Affaires juridiques sont chargées de surveiller la bonne exécution du mandat confié au

prestataire externe, lequel effectue les contrôles de la Fonction Compliance ainsi que les autres tâches prévues dans le contrat de délégation. Les activités de la Fonction compliance se résument principalement comme suit pour l'exercice :

- Analyse des risques de compliance, évalués comme globalement faibles ;
- Veille des développements légaux ;
- Rapports de contrôles trimestriels qui ont porté sur le respect des normes légales, prudentielles et internes.

Les rapports de contrôle trimestriels livrés par la Fonction Compliance ont donné lieu à des recommandations dont la mise en œuvre respecte les délais octroyés.

Protection des données

La Direction des Affaires juridiques conseille et soutient les différents départements de l'entreprise en matière de conformité aux prescriptions concernant la protection des données. La principale activité déployée en 2023 a été les travaux en lien avec l'entrée en force de la loi révisée sur la protection de données (LPD) le 1^{er} septembre 2023.

Pour se conformer à la réglementation sur le devoir d'informer lors de la collecte de données personnelles des personnes assurées selon la LCA, les documents contractuels ont été complétés par une référence à la déclaration de protection des données.

Les nouvelles dispositions concernant la sous-traitance ont suscité de nombreuses questions des affiliés. En interne, les conventions de collaboration mises à disposition par le métier ont été examinées pour déterminer si elles relevaient d'une sous-traitance selon la LPD. Si tel était le cas, un avenant en matière de sous-traitance de données a été signé entre les parties.

3.6 RISQUES LES PLUS IMPORTANTS

3.6.1 RISQUE DE PLACEMENTS

Les placements de HOTELA Assurances SA se montent au 31 décembre 2023 à CHF 104.97 mios (31.12.2022 : CHF 97.03 mios), soit 231.8% (2022 : 269.6%) du chiffre d'affaires annuel. Les performances des placements influencent ainsi considérablement les résultats d'exercice de HOTELA Assurances SA.

En 2023, les résultats des placements se sont montés à CHF 5.85 mios avant attribution de CHF 2 mios à la réserve de fluctuation de valeurs sur titres (RFV). Les placements restent la plus importante source de volatilité et de risques sur les résultats annuels de HOTELA Assurances SA. La RFV, dissoute à hauteur de CHF 10 mios en 2022, a été alimentée de CHF 2 mios en 2023. Elle se monte désormais à CHF 10.59 mios, soit 59.4 % de son objectif.

La RFV, des fonds passifs et diversifiés ainsi qu'un suivi par la Commission de placements participent à la mitigation du risque.

3.6.2 RISQUE DE PERSONNEL-CLÉ

Au vu de la taille de HOTELA Assurances SA, le départ simultané de plusieurs personnes occupant des postes-clés poserait des difficultés pour ses activités opérationnelles.

Le partage des connaissances spécifiques, les répertoires centralisés par direction auxquels ont accès les collaborateurs et la documentation des processus et procédures permettent la réduction de ce risque.

En 2023, le turnover net du personnel de HOTELA s'est monté à 7.7%, soit un taux proche de celui de l'année précédente, un niveau plutôt bas pour la branche d'activité et dans la situation actuelle. Par ailleurs, pour répondre à la croissance de l'entreprise, les ressources humaines ont été renforcées.

3.6.3 RISQUE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Au vu du recours permanent aux outils informatiques dans l'activité opérationnelle de HOTELA Assurances SA, une interruption du système d'information pourrait fortement compromettre l'activité.

Parmi les principales causes identifiées, on relèvera principalement une panne de système ou un piratage.

L'élaboration d'un Disaster Recovery plan ainsi que l'implémentation en cours du Business Continuity Management (BCMS) ont permis de réduire ce risque. Les domaines de la sécurité de l'information sont audités à tour de rôle par une entreprise externe lors d'un audit de sécurité.

Les contrôles clés des risques du système IT portent sur les catégories suivantes :

- Disaster Recovery : test de la remise en état des applications avec une perte minimale d'information et sur les activités opérationnelles ;
- Gestion des accès physiques et au système d'information ;
- Gestion des vulnérabilités pour chaque application ;
- Test d'intrusion : identification des faiblesses face aux intrusions externes ;
- Gestion des sauvegardes : garantie de l'intégrité des données sauvegardées.

Les erreurs et éventuelles failles font l'objet de correctifs et sont documentées.

3.6.4 RISQUE DE SINISTRE IMPORTANT

Dans le cadre de l'activité de l'assurance accidents, les prestations d'assurance ne sont pas limitées à un montant maximal comme c'est le cas pour d'autres couvertures d'assurance. Dans le cadre de l'activité de l'assurance-accidents, les coûts assurés d'un sinistre individuel peuvent s'élever à des sommes très importantes. Des événements « catastrophique » pourraient mettre en péril la capacité financière de la société. Pour y remédier, une attention toute particulière a été portée à cette catégorie de risque dans le programme de réassurance. Les deux couvertures de réassurance ont pour objectif de mitiger les risques individuels et collectifs de sinistre important. Le programme est constitué :

- d'une couverture « excédent de sinistre par tête » LAA/LCA, avec une rétention (franchise) à CHF 1.75 mio pour un montant couvert jusqu'à CHF 5 mios ;
- d'une couverture « excédent de sinistre par événement » LAA/LCA, avec une rétention à CHF 5 mios pour un montant couvert jusqu'à CHF 50 mios.

En ce qui concerne la branche maladie, le risque d'un sinistre important est moins élevé que pour la branche accidents. Cependant, une couverture renouvelée annuellement a également été conclue afin de réduire l'impact des sinistres les plus coûteux. Le programme comprend :

- une couverture « excédent de sinistre par tête » IDJ/LCA, avec une rétention (franchise) à CHF 0.3 mio pour un montant couvert jusqu'à CHF 2 mios.

Enfin, on relèvera que les prestations font l'objet d'un suivi permanent, ce qui permet de déceler, le cas échéant, toute évolution anormale des prestations.

3.6.5 RISQUE CONCURRENTIEL

Afin de rester compétitif, les tarifs sont examinés lors de leur renouvellement sous l'angle de leur sinistralité. Les tarifs par catégorie de risque sont quant à eux examinés et validés chaque année par le Conseil d'administration et font l'objet d'ajustement si nécessaire (voir Pt. 4.1). Le flux net de clients enregistrés ces dernières années, et plus particulièrement en 2023, laisse à penser que la tarification de la société demeure adéquate.

Par ailleurs, dans un souci de conserver l'attractivité de ses produits, HOTELA a étendu en 2022 la participation aux bénéficiaires à la LAAC. Pour l'exercice 2023, CHF 0.27 mio ont été redistribués.

HOTELA propose l'ensemble des assurances sociales par un seul point d'entrée, ainsi que la gestion des salaires. Cette attractivité repose également sur la qualité des services offerts aux clients, en particulier par des simplifications administratives résultant du développement d'interfaces. HOTELA y accorde une importance toute particulière.

3.7 CONCENTRATION DE RISQUES

Actifs

Les actifs sont principalement composés des liquidités et des placements qui en constituent le 94.5%. Les liquidités sont réparties auprès de deux banques jouissant d'une note de crédit de bonne qualité. Voir chiffre 4.3.

Plusieurs classes d'actifs, toutes investies dans des fonds et couvrant diverses zones géographiques, constituent un gage d'une bonne diversification des risques.

Engagements

Il n'y a pas de concentration dans les engagements d'assurance auprès d'un client particulier, sinon celle résultant du fait que la société couvre majoritairement des prestations accidents et perte de gain maladie d'un secteur économique spécifique, à savoir celui de l'hôtellerie et de la restauration dont les primes représentent respectivement 63.8% et 24.5% du portefeuille. L'élargissement de HOTELA Caisse AVS à deux associations fondatrices supplémentaires, l'Association Spitex privée Suisse (ASPS) et Swissinterpro, se traduit déjà par l'arrivée dans le portefeuille d'entreprises d'autres secteurs, ce qui permettra d'élargir les domaines d'activités couverts par HOTELA.

Gestion de la concentration des risques

C'est à l'organe garant de la gestion des risques opérationnels qu'incombe la tâche de s'assurer du contrôle périodique des concentrations de risques par le biais du Système de Contrôle Interne (SCI).

En ce qui concerne la concentration des risques de placement, le recours systématique à des fonds de placements de gestionnaires diversifiés, une gestion indicielle, le contrôle ainsi que l'analyse périodique du respect des marges de fluctuations par la Direction, la Commission des placements et le Comité de révision minimisent ce risque.

3.8 ORSA

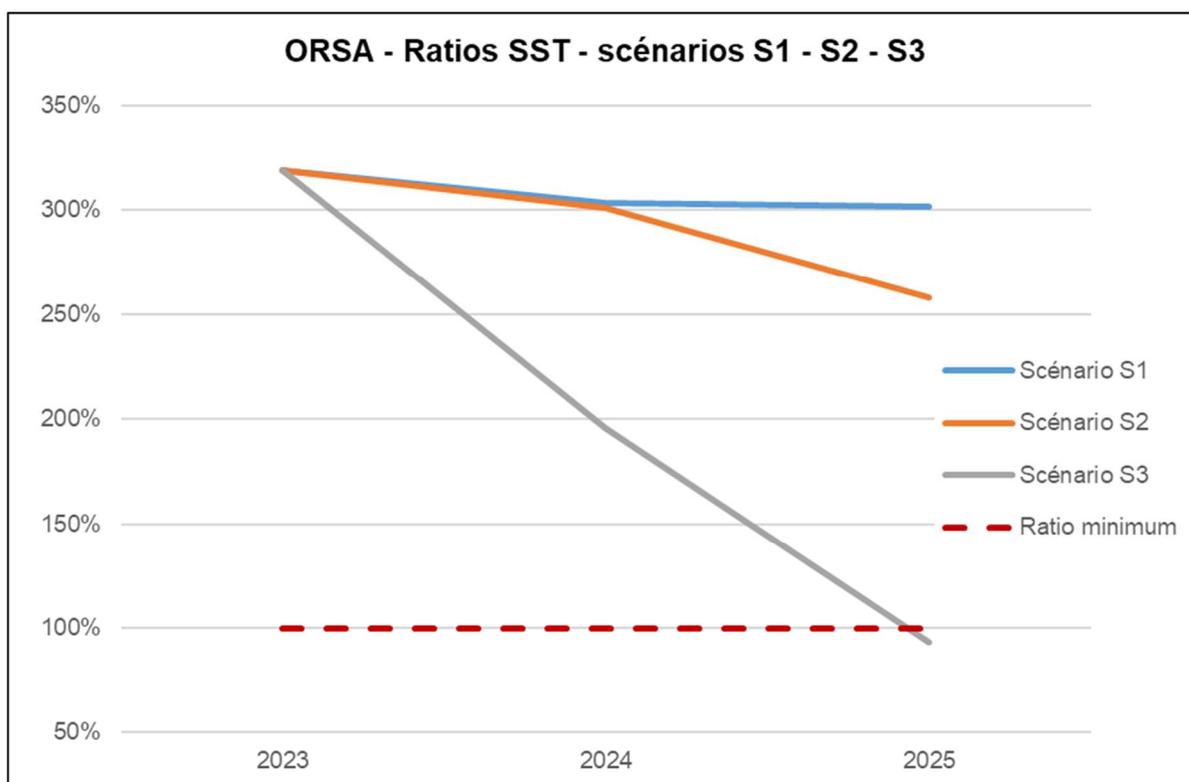
Afin de répondre aux exigences prudentielles, la société procède au moins une fois par année à une évaluation prospective interne des risques et de la solvabilité. Pour ce faire, elle établit un rapport ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) dont la FINMA précise les détails dans sa Circulaire 2016/3. Ce rapport fait partie intégrante du Risk Report annuel. Les résultats sont successivement présentés au Comité de révision puis au Conseil d'administration qui peuvent examiner la nécessité d'introduction de nouvelles mesures de réduction du risque.

Le rapport ORSA 2023 s'est attaché à recalculer la solvabilité d'HOTELA Assurances SA, et plus particulièrement son ratio SST avec trois scénarios différents :

- un scénario (S1) qui sert d'hypothèse de base et projette sur deux ans les résultats du SST 2023. Il est considéré comme le plus probable de la marche des affaires et de l'évolution des sinistres ;
- un scénario (S2) qui évalue l'impact d'une dégradation projetée de la sinistralité de 20% pour les deux années consécutives 2024 et 2025, en sus des hypothèses du SST ;
- un scénario (S3) qui a pour but de déterminer la baisse théorique nécessaire des marchés pour faire plonger le ratio SST en-dessous de 100% en 2024. La modélisation a estimé ce rendement à -25% pendant deux années consécutives.

Résultats

Dans le « scénario de base » S1, le ratio demeure à un niveau très élevé et se maintient au-dessus de 300%. Le second scénario, soit une dégradation de la sinistralité sur deux ans, impacte de manière relativement modérée le ratio SST qui s'élève encore à 258%. Quant au scénario avec le plus grand facteur de stress (S3), le recul du ratio SST est sévère avec une chute à 93%. Les résultats agrégés des trois scénarios sur le ratio SST sont présentés dans le graphique ci-dessous :



Pour rappel, le ratio SST est le ratio *Valeur du capital disponible / Capital cible*, sans prise en compte de la marge sur la valeur de marché (voir chiffre 7.4). Un ratio inférieur à 100% indique une solvabilité insuffisante et nécessite la prise de mesures afin de rétablir un ratio supérieur à 100%¹.

Dans les scénarios 1 et 2, le ratio SST demeure largement supérieur à 100%. Ce n'est qu'en cas de chute prolongée et extrêmement marquée des marchés (à savoir un effondrement entraînant une dépréciation de 48.2% de la fortune en deux ans) que la solvabilité de la société serait insuffisante.

En termes de solvabilité, HOTELA Assurances SA est par conséquent à même de bien supporter les chocs selon les scénarios décrits. Dès lors, il n'est pas jugé nécessaire d'introduire de nouvelles mesures de réduction du risque.

¹ Circulaire FINMA 2017/3 – cm 198 ss

4. EVALUATION

4.1.1 VALEUR DES ACTIFS

Au 31 décembre 2023, la valeur des actifs de la société s'est élevée à CHF 112.14 mios. Ces actifs sont constitués :

- des placements (liquidité non comprise) à hauteur de CHF 107.52 mios ;
- de la liquidité, soit CHF 2.21 mios. Celle-ci est constituée de deux comptes auprès de la BCV, le premier étant le compte propre de la société (CHF 1.18 mio), et le second le compte centralisé des entités HOTELA (CHF 0.97 mio), tous deux servant à la gestion opérationnelle. La liquidité déposée auprès du Global Custody est celle liée aux placements (CHF 0.07 mio).

La structure du portefeuille et les liquidités, ainsi que les marges de fluctuations de sa stratégie, sont détaillées ci-dessous :

Structure du portefeuille et marges de fluctuations par classe d'actif au 31.12.2023

	Portefeuille	Stratégie / Benchmark	Pondération relative	Marges de fluctuations minimales	Marges de fluctuations maximales
Liquidités	2.10%	7.00%	-4.90%	4.00%	10.00%
en mio CHF	2.21	7.32	-5.13		
Obligations en CHF	25.81%	25%	0.81%	19.00%	31.00%
en mio CHF	27.09	26.24	0.85		
Obligations ME govern. hedgées	17.68%	16.00%	1.68%	12.00%	20.00%
en mio CHF	18.56	16.79	1.77		
Obligations ME corporate hedgées	7.35%	7.00%	0.35%	5.00%	9.00%
en mio CHF	7.72	7.35	0.37		
Obligations ME dettes émergentes	2.90%	3.00%	-0.10%	1.00%	5.00%
en mio CHF	3.04	3.15	-0.11		
Actions suisses	7.95%	8.00%	-0.05%	6.00%	10.00%
en mio CHF	8.34	8.40	-0.05		
Actions étrangères	14.47%	13.00%	1.47%	10.00%	16.00%
en mio CHF	15.19	13.65	1.55		
Actions marchés émergents	2.85%	4.00%	-1.15%	2.50%	5.50%
en mio CHF	2.99	4.20	-1.21		
Immobilier suisse	18.88%	17.00%	1.88%	13.00%	21.00%
en mio CHF	19.82	17.84	1.97		
Total	100.00%	100.00%			
en mio CHF	104.97	104.97			

- des créances nées d'opérations d'assurance de CHF 6.13 mios, HOTELA Caisse de compensation AVS encaissant les primes pour la société ainsi que pour trois autres entités HOTELA ;
- d'autres créances de CHF 0.59 mio correspondant à l'impôt anticipé sur les produits des titres ;
- de comptes de régularisation actif CHF 0.45 mio, composé de créances envers les réassureurs.

L'ensemble de l'actif du bilan a été appréhendé selon la valeur de marché. La différence entre l'évaluation à la valeur de marché des actifs à des fins de solvabilité (CHF 116.42 mios et celle figurant dans les comptes (CHF 112.14 mios) provient de :

- la prise en compte de la réassurance dans les actifs pour le SST, soit CHF 4.28 mios ;

4.1.2 VALEUR PROCHE DU MARCHÉ DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS D'ASSURANCE

Pour le rapport d'activité, les provisions sont calculées de la manière suivante :

- Pour la branche *Accidents*, les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon la méthode « Chain-Ladder » appliquée sur les montants de sinistres par année de paiement et année de survenance pour les prestations relevant de la LAA, à l'exception d'un sinistre provisionné individuellement. Les assurances complémentaires à la LAA sont quant à elles provisionnées selon une estimation au cas par cas renforcée d'une provision pour IBNR.

Les provisions pour frais de gestion des sinistres en suspens sont calculées selon la méthode de « New York ».

Les réserves mathématiques pour les rentes fixées et pour les rentes attendues ont été calculées selon les normes comptables, soit le manuel de capitalisation des rentes LAA valable dès 2020. Ces normes utilisent un taux de capitalisation de 1% pour toutes les rentes.

Les provisions destinées aux allocations de renchérissement se montent à l'engagement de la société envers l'association pour la garantie des rentes futures.

- Pour la branche *Maladie*, les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon la méthode « Chain-Ladder » appliquée sur les montants de sinistres par année de paiement et année de survenance.

Pour le calcul des engagements d'assurance à des fins de solvabilité :

Les provisions sont décomposées selon les flux de paiements futurs et escomptées sur la base des taux d'intérêts sans risque.

La valeur estimative « best estimate » brute des engagements d'assurance se monte à CHF 52.03 mios.

Évaluation des provisions pour le rapport d'activité et pour le calcul de la solvabilité

Provisions	Rapport d'activité	Calcul de la solvabilité
Provisions pour sinistres en cours	Les provisions ne sont pas escomptées.	Les provisions sont escomptées avec la courbe des taux d'intérêt sans risque.
Provisions de sécurité et pour fluctuations	Les provisions sont constituées selon le formulaire D et le règlement relatif à la constitution des provisions	Les provisions ne sont pas considérées dans le calcul des engagements pour la solvabilité.
Provisions pour participation aux excédents prévues contractuellement	Les provisions ne sont pas escomptées.	Les provisions sont considérées selon leur valeur comptable,
Provisions techniques pour rentes	Les provisions sont escomptées selon les normes comptables en vigueur avec un taux de 1.00%.	Les provisions sont escomptées avec la courbe des taux d'intérêt sans risque.

4.1.3 MARGE SUR VALEUR DE MARCHÉ

La marge sur valeur de marché se monte à CHF 5.05 mios et est basée sur un coût du capital évalué à 6% au-dessus du taux sans risque.

4.1.4 VALEUR PROCHE DU MARCHÉ DES AUTRES ENGAGEMENTS

Les autres engagements, à hauteur de CHF 1.0 mio, regroupent une créance envers HOTELA Caisse maladie ainsi que des passifs de régularisation. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

5. GESTION DU CAPITAL

5.1 PLANIFICATION DU CAPITAL

HOTELA Assurances SA dispose d'une politique de planification du capital qui a pour but de garantir une sécurité financière élevée et des primes attrayantes à ses clients. Des objectifs ambitieux de constitution de réserves et provisions ont été fixés, tant pour les réserves techniques que pour la réserve de fluctuation de valeurs sur titres (RFV). Les objectifs pour les réserves et provisions techniques sont aujourd'hui atteints alors que la RFV doit être reconstituée jusqu'à son objectif. En effet, suite à une performance négative du portefeuille lors d'une année 2022 difficile sur les marchés financiers, la RFV a été partiellement dissoute. L'exercice 2023 ne donnera par conséquent pas lieu à une distribution de dividende.

La société s'assure en tout temps d'une liquidité suffisante pour répondre à ses engagements envers ses assurés.

Enfin, la stratégie des placements résulte d'une étude ALM périodiquement réalisée et validée par le Conseil d'administration. La dernière a été réalisée en 2022. Voir également chiffre 4.2.

5.2 STRUCTURE ET CHANGEMENT DU CAPITAL DURANT L'EXERCICE

L'augmentation des fonds propres en 2023 résulte du résultat positif d'exercice de CHF 0.59 mio.

Fonds propres, mio CHF			
	2023	2022	Différence
Capital-actions	8.10	8.10	0.0
Réserves légales issues du bénéfice	6.10	6.10	0.0
Réserves facultatives issues du bénéfice	-0.38	2.78	-3.16
Résultat de l'exercice	0.59	-3.16	3.75
Total	14.41	13.82	0.59

5.3 DIFFÉRENCE ENTRE FONDS PROPRES ET CAPITAL PORTEUR DE RISQUE

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2023 à CHF 14.41 mios et le capital porteur de risque (CPR) à CHF 58.34 mios. La différence entre ces deux montants (CHF 43.93 mios) provient des éléments détaillés dans le tableau ci-après :

Fonds propres, mio CHF	14.41
Prise en compte des provisions de sécurité et pour fluctuations (y compris modification normes comptables)	+35.91
Prise en compte de la réserve de fluctuation de valeur sur titres	+10.59
Réévaluation des provisions en les escomptant avec la courbe des taux sans risque	+2.48
Prise en compte de la marge sur valeur de marché	-5.05
Capital porteur de risque	58.34

6. SOLVABILITÉ

6.1 MODÈLE DE SOLVABILITÉ

Le modèle de solvabilité employé est le modèle standard proposé par la FINMA dans le Template SST. Le modèle et ses hypothèses sont décrits dans la documentation mise à disposition par la FINMA. La version révisée de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et celle de l'ordonnance sur la surveillance (OS) qui entrent en vigueur en 2024 sont déjà prise en compte pour le SST 2024. La principale modification réside dans le déplacement du montant minimum qui est désormais considéré comme un engagement dans le calcul du capital porteur de risques et n'est plus considéré comme composants du capital cible.

6.2 CAPITAL CIBLE : COMPOSANTES

La reprise des affaires d'assurance à un niveau supérieur à celui prévalant avant la pandémie et la croissance du volume des placements ont poussé à la hausse tant le risque technique (+14.6%) que le risque de marché (+11.6%).

	Expected shortfall (ES)	
	2024	2023
Risque technique	14.73	12.86
Risque de marché	13.56	12.16
Risque de crédit	1.77	1.76
Effets de diversification	-7.50	-6.75
Sous-total	22.56	20.02
Scénarios	2.34	3.08
Résultat d'assurance attendu	-4.36	-3.85
Résultat financier projeté au-dessus du taux sans risque	-1.63	-1.47
Sous-total autres effets	-3.65	-2.24
Total Capital cible	18.92	17.78⁽²⁾

(1) Valeurs arrondies

(2) Depuis 2024 le montant minimum (risk margin) est pris en compte dans le calcul du capital porteur de risque au lieu du capital cible. Le capital cible 2023 présenté ci-dessus a été recalculé selon la nouvelle méthode de calcul.

Risque technique

Le risque technique s'inscrit en nette hausse en raison de la hausse des sinistres projetés en 2024 et de celles des provisions au 31.12.

	Expected shortfall (ES)	
	2024	2023
Risque lié à la liquidation des provisions établies au 31.12	6.36	5.45
Risque lié à la survenance et provisions des sinistres de l'année	10.42	9.26
Total Risque d'assurance	14.73	12.86

(1) Valeurs arrondies

Risque de marché

A l'exception du risque de spread, inchangé par rapport à l'an passé, toutes les composantes du risque de marché s'inscrivent à la hausse. Cette évolution résulte d'une croissance du volume des placements.

Risque de marché : composantes, mio CHF ⁽¹⁾

	Expected shortfall (ES)	
	2024	2023
Risque de taux	2.99	2.73
Risque de spread	2.19	2.18
Risque de change	9.01	7.64
Risque actions	8.22	7.57
Risque immobilier (suisse)	3.87	3.15
Effet de diversification	-12.72	-11.12
Total Risque de marché	13.56	12.16

(1) Valeurs arrondies

6.3 CAPITAL PORTEUR DE RISQUE : COMPOSANTES

Le capital porteur de risque est composé des actifs (évaluation proche du marché) réduits des engagements actuariels escomptés (best estimate) que sont :

- les provisions pour sinistres en cours ;
- les réserves mathématiques pour rentes,
- la provision destinée aux allocations de renchérissement.

et des autres engagements.

Capital porteur de risque : composantes, mio CHF ⁽¹⁾

	2024	2023
Placements	102.75	89.00
Liquidités	2.21	8.03
Autres actifs	11.45	9.10
Total actifs (valeur du marché)	116.42	106.13
Engagements actuariels	-52.08	-43.35
Autres engagements	-1.00	-1.90
Montant minimum (Risk Margin)	-5.05	-4.16
Total engagements escomptés (best estimate)	-58.08	-49.40
Dividende	0.00	0.00
Total Capital porteur de risque	58.34	56.73

(1) Valeurs arrondies

(2) Depuis 2024 le montant minimum (risk margin) est considéré dans le capital porteur de risque au lieu du capital cible. Le capital cible 2023 présenté ci-dessus a été recalculé selon la nouvelle méthode de calcul.

Grâce à une bonne performance des placements lors de l'exercice 2023, les actifs ont connu une croissance plus importante que celle des engagements actuariels.

Il est à relever que la modification de la méthode de calcul, qui prend en compte le montant minimum dans les engagements, a un impact plus important sur le capital porteur de risque en 2024 qu'en 2023 (CPR recalculé) en raison de l'augmentation du risque d'assurance qui une composante du montant minimum. Le capital porteur de risque est porté à CHF 58.34 mios contre CHF 56.73 mio en 2023.

6.4 QUOTIENT SST

Le quotient SST est obtenu désormais par la formule suivante :

$$SST = \frac{\text{(Capital porteur de risque)}}{\text{(Capital ciblé)}}$$

Swiss Solvency Test	2024	2023	2022	2021
Quotient SST	308.42%	319.03%	298.9%	251.7%

De 2019 à 2020, la solvabilité selon le quotient SST est demeurée à un niveau très élevé.

En 2021, elle a connu un léger repli en raison d'une plus forte hausse du capital cible que du capital porteur de risque issue notamment des modifications de scénarios par la FINMA et des engagements actuariels plus important.

En 2022, les excellents résultats financiers du portefeuille ont permis un fort développement du capital porteur de risque (+11.3%), alors que le capital cible s'est inscrit à la baisse (-4.6%).

En 2023 le ratio a connu une nouvelle hausse en raison de la forte baisse du capital cible consécutive à la baisse des risques de marchés et liée aux scénarios.

Enfin, en 2024, la hausse des risques liées à la croissance des affaires a été partiellement compensée par la croissance du portefeuille de placement ce qui a amené le Quotient SST à 308.42% en léger recul par rapport à 2023.

ANNEXES

- Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale sur les comptes annuels 2023
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo-non-vie »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

HOTELA Assurances SA

Montreux

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale

sur les comptes annuels 2023

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de HOTELA Assurances SA

Montreux

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de HOTELA Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

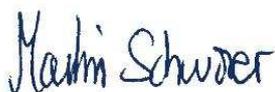
Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Romain Théodoloz
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 29 avril 2024

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Bilan au 31.12.2023

en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Actifs			
Liquidités	1	2'213'915	8'031'707
Placements	2	102'752'839	88'997'769
Créances nées d'opérations d'assurance		6'134'835	4'429'711
Autres créances		594'188	564'043
Comptes de régularisation		447'267	447'117
Total des actifs		112'143'044	102'470'346
Passifs			
Provisions pour sinistres en cours		39'436'125	34'806'616
Provisions techniques pour rentes		17'815'749	16'133'546
Provisions pour participation aux excédents		1'589'004	1'071'449
Provisions de sécurité et pour fluctuations		31'579'527	29'810'318
Provisions techniques brutes	c	90'420'405	81'821'929
./. Créance du réassureur		-4'277'007	-3'662'473
Provisions techniques nettes		86'143'398	78'159'456
Réserve de fluctuation de valeurs sur titres		10'590'000	8'590'000
Dettes nées d'opérations d'assurance		535'075	590'309
Comptes de régularisation		332'077	1'295'917
Autres passifs		131'893	15'363
Fonds étrangers		97'732'444	88'651'046
Capital-actions		8'100'000	8'100'000
Réserves légales issues du bénéfice		6'100'000	6'100'000
Réserves facultatives issues du bénéfice		-380'700	2'782'711
Résultat d'exercice		591'300	-3'163'410
Fonds propres		14'410'600	13'819'301
Total des passifs		112'143'044	102'470'346

Résultat au 31.12.2023

en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Primes brutes	3	45'279'388	35'984'155
Primes brutes cédées aux réassureurs		-1'528'272	-1'083'888
Produits d'assurance		43'751'117	34'900'267
Charges des sinistres: montants payés bruts	4	-26'502'112	-20'779'940
Charges des sinistres: montants payés, part des réassureurs		151	15'600
Participation aux excédents		-268'459	-126'994
Variation des provisions techniques pour propre compte		-8'598'476	-3'830'629
Variation des créances des réassureurs		614'534	275'400
Charges d'assurance		-34'754'363	-24'446'563
Frais d'acquisition et de gestion	5	-11'018'810	-7'427'465
Autres charges techniques pour propre compte	6	-815'733	-752'608
Autres charges techniques		-11'834'543	-8'180'073
Résultat technique		-2'837'789	2'273'631
Produits des placements		6'397'237	583'421
Charges des placements		-365'068	-15'736'969
Charges financières et frais de gestion des placements		-180'849	-106'836
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs sur titres		-2'000'000	10'000'000
Résultat des placements	f	3'851'319	-5'260'385
Résultat opérationnel		1'013'530	-2'986'754
Impôts directs		-422'231	-176'656
Résultat d'exercice		591'300	-3'163'410

Tableau de flux de trésorerie

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Bénéfice d'exercice	591'300	-3'163'410
Augmentation/diminution des :		
- placements de capitaux (y compris investissements et désinvestissement de bénéfices/pertes réalisés et non réalisé)	-1'175'070	836'541
Augmentation/diminution des :		
- provisions techniques et non techniques	7'983'942	3'555'229
Augmentation/diminution des :		
- compte régularisation actif et autres créances	-1'705'275	1'238'384
- créances	-30'145	-341'096
- compte régularisation passif et autres passifs	-847'310	-307'201
- dettes	-55'234	-817'712
- dividendes	0	-2'500'000
Entrée / sortie de liquidités provenant de l'activité d'exploitation (cash-flow opérationnel)	-5'817'792	-1'499'265
Entrée / sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement	0	0
Entrée / sortie de liquidités provenant de l'activité de financement	0	0
Variation de la trésorerie	-5'817'792	-1'499'265
Trésorerie à l'ouverture	8'031'707	9'530'972
Trésorerie à la clôture	2'213'915	8'031'707
Variation de la trésorerie	-5'817'792	-1'499'265

Tableau de variation des fonds propres

	Capital-actions	Réserves légales issues de bénéfices	Réserves fac. issues de bénéfices	Résultat	Fonds propres
Fonds propres au 31.12.2022	8'100'000	6'100'000	2'782'711	-3'163'410	13'819'301
Répartition du résultat de l'année précédente			-3'163'410	3'163'410	
Fonds propres au 01.01.2023	8'100'000	6'100'000	-380'700	0	13'819'301
Distribution dividendes					
Résultat annuel				591'300	591'300
Fonds propres au 31.12.2023	8'100'000	6'100'000	-380'700	591'300	14'410'600

Annexes aux comptes annuels

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b) ainsi que selon les prescriptions de l'Ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances (OS-FINMA). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit.

Placements et réserve de fluctuation de valeur.

L'évaluation des titres se fait aux valeurs du marché à la date du bilan. Une provision pour fluctuations de valeurs sur titres est comptabilisée. La méthode de calcul de cette réserve est basée sur la "valeur à risque" à 99.5 % (VaR = value at risk). Selon la dernière étude, l'objectif de cette réserve s'élève à 17% du total des liquidités et des placements, soit CHF 17'844'000 au 31.12.2023

Créances nées d'opérations d'assurance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de besoin, une provision pour débiteurs douteux est constituée. Les postes-ouverts débiteurs (affiliés) sont traités globalement par HOTELA Caisse de compensation AVS pour l'ensemble des institutions sociales hormis la LPP.

Provisions techniques

Provisions pour sinistres en cours

Les provisions pour sinistres en cours sont constituées pour couvrir les dépenses futures pour des accidents survenus avant la clôture. Elles se composent de :

- **Provision pour sinistres en suspens au jour de référence et provision pour les sinistres survenus mais pas encore annoncés au jour de référence** : Ces provisions ont pour but de couvrir les paiements à effectuer et les frais à prévoir après le jour de référence pour tous les sinistres survenus avant cette date (IBNR). Cette provision est calculée selon la méthode de Chain Ladder appliquée sur les triangles de liquidation qui sont construits pour chacune des branches d'assurances concernées.
- **Provision pour frais de gestion des sinistres en suspens** : Les provisions pour frais de traitement des sinistres sont une estimation non-biaisée de l'espérance mathématique des frais de règlement des sinistres dus après cette date pour des sinistres survenus avant cette date. La provision est calculée selon la méthode de « New-York ».
- **Provision pour réserves mathématiques pour les rentes dont le droit n'a pas été accordé au jour de référence** : La provision a pour but de couvrir les paiements futurs des rentes. Elle est calculée pour tous les cas susceptibles de déboucher sur une rente selon les normes comptables (ou bases actuarielles) fixées par le Département fédéral de l'intérieur.
- **Provision pour autres prestations de longue durée** : Elle a pour but de couvrir les paiements pour des prestations de longue durée autres que les rentes (indemnités pour atteinte à l'intégrité corporelle, indemnité en capital, indemnité pour occupation, moyen auxiliaires).
- **Provision pour rentes et prestations de longue durée pour sinistres survenus mais pas encore annoncés au jour de référence** : La provision est calculée en renforcement de la provision pour réserves mathématiques pour les rentes dont le droit n'a pas été accordé au jour de référence ainsi que de la provision pour autres prestations de longue durée. La provision est établie à l'aide d'un triangle relatif à la durée entre la survenance du cas et le provisionnement de la rente.

Provisions de sécurité et pour fluctuations

Pour la LAA elles se composent d'une part de la provision pour modification des normes comptables et d'autre part de la réserve pour fluctuations des résultats d'exploitation (ces deux provisions sont basées sur l'art. 90 al. 3 LAA). La provision pour modification des normes comptables doit être alimentée par un minimum de 1% des primes brutes de l'année en cours jusqu'à ce qu'elle atteigne 30% de la moyenne annuelle des cinq dernières années des primes brutes.

La réserve pour fluctuations des résultats d'exploitation est constituée d'un fonds compensatoire et d'une provision complémentaire. Le fonds compensatoire a pour but de couvrir les pertes d'exploitation. Il doit être alimenté par un minimum de 1% des primes brutes de l'année en cours jusqu'à ce qu'il atteigne 50% de la moyenne annuelle des cinq dernières années des primes brutes.

Annexes aux comptes annuels

La provision complémentaire a pour but de couvrir une liquidation défavorable des provisions, elle est calculée à l'aide de la méthode de Mach. Pour les assurances complémentaires à l'assurance-accidents ainsi que pour l'assurance d'indemnités journalières maladie, un fonds de compensation respectivement des provisions de sécurité et pour fluctuations sont constituées et doivent atteindre au minimum 80% des primes annuelle.

Provisions techniques pour rentes

Les provisions techniques pour rentes sont constituées des réserves mathématiques pour rentes et de la provision destinée aux allocations de renchérissement.

Les réserves mathématiques pour rentes sont constituées pour couvrir les paiements futurs des rentes (rentes d'invalidité, rentes de survivants) et allocations pour impotent fixées. Elles sont calculées à l'aide des normes comptables (ou bases actuarielles) fixées par le Département fédéral de l'intérieur (DFI).

La provision destinée aux allocations de renchérissement a pour objectif de financer les allocations futures de renchérissement sur les rentes fixées. Elle se monte aux engagements de HOTELA Assurances SA envers l'Association pour la garantie des rentes futures.

Provision pour participation aux excédents

La provision pour participation aux excédents est constituée pour couvrir la part des excédents qui sera reversée en fonction des résultats au jour de référence pour les produits d'indemnités journalières maladie selon LCA. La provision doit atteindre le niveau de la participation aux excédents de tous les contrats telle qu'elle serait calculée au jour de référence.

Reconnaissance des primes (comptabilisation des produits)

Les primes sont établies, mensuellement, sur la base des acomptes calculés sur la masse salariale de l'année précédente ou des salaires annoncés par les employeurs. Un décompte final est établi, l'année suivante, sur la base des salaires effectifs déclarés à HOTELA Caisse de compensation AVS.

Devises étrangères

Les postes du bilan en devises étrangères sont convertis aux cours de clôture au 31 décembre 2023. Les cours appliqués aux transactions en cours d'année correspondent aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Annexes aux comptes annuels

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaborateurs.

Engagements conditionnels

Néant

Sûretés constituées en faveur de tiers

Néant

Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Au 31.12.2023, la fortune liée selon art. 17 et ss. LSA se monte à CHF 94'037'221 (CHF 85'094'806 au 31.12.2022)

Dissolution nette de réserves latentes

Néant

Explications relatives aux postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat

Néant

Événements importants survenus après la date du bilan

Néant

Dérogation au principe de continuité dans l'établissement des comptes

Des reclassifications ont été effectuées dans la présentation des comptes. Ces modifications ont été effectuées dans le but de présenter l'information comptable de manière plus adéquate au lecteur des états financiers. Les principes établis seront suivis pour la présentation des futurs états financiers qui seront publiés. Ceci n'a pas d'incidence sur le résultat, ni sur les fonds propres.

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Honoraires de l'organe de révision		
Audit des comptes annuels	-37'439	-39'311
Total des honoraires de l'organe de révision	-37'439	-39'311

Autres informations prescrites par la loi

Indications selon l'Ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, OS-FINMA

a. Ventilation des "autres placements" et des "placements de l'assurance sur la vie liées à des participations

Indications mentionnées dans le bilan

b. Ventilation des "créances nées de l'activité d'assurance"

Indications mentionnées dans le bilan

Annexes aux comptes annuels

d. Ventilation des "dettes nées de l'activité d'assurance"

Indications mentionnées dans le bilan

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
c. Provisions techniques brutes		
Provisions sinistre en suspens au jour de référence LAA	21'293'252	19'009'230
Provision pour sinistres en cours LAAC	506'555	461'308
Provision pour sinistres en cours IDJ LCA	5'860'938	3'927'339
Provision pour frais de gestion des sinistres (ULAE)	4'788'327	4'656'040
Provision pour réserves mathématiques pour rentes	3'852'632	3'641'638
Provision pour autres prestations de longue durée	1'175'421	1'180'261
Provision IBNR sur rentes	1'959'000	1'930'800
Provisions pour sinistres en cours (nettes)	39'436'125	34'806'616
Provision pour modification des normes comptables (art.90 al.3 LAA)	4'335'000	4'335'000
Réserves mathématiques pour rentes	8'301'516	7'698'553
Provision destinée aux allocations pour renchérissement	5'179'233	4'099'993
Provisions techniques pour rentes	17'815'749	16'133'546
Provision pour participation aux excédents	1'589'004	1'071'449
Fonds compensatoire LAA	22'667'000	22'667'000
Provision complémentaire de sécurité et pour fluctuations	2'147'971	2'045'269
Réserve pour fluctuations des résultats d'exploitation	24'814'971	24'712'269
Fonds compensation accidents LCA	438'000	438'000
Provisions de sécurité et pour fluctuations IDJ LCA	6'326'556	4'660'049
Provisions de sécurité et pour fluctuations	31'579'527	29'810'318
Total provisions techniques brutes	90'420'405	81'821'929
./. créance du réassureur	-4'277'007	-3'662'473
Total provisions techniques nettes	86'143'398	78'159'456

Annexes aux comptes annuels

e. Ventilation des variations des provisions techniques d'assurance dans le compte de résultat

Indications mentionnées dans le compte de résultat

Annexes aux comptes annuels

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
f. Produits et des charges de placements		
Liquidités	8'960	1'082
Intérêts et gains de change	8'960	1'082
Obligations CH	1'922'153	40'200
Différence de cours réalisée + intérêts	445'674	40'200
Différence de cours non réalisée	1'476'479	0
Obligations étrangères	823'663	210'727
Différence de cours réalisée + intérêts	203'191	210'727
Différence de cours non réalisée	620'472	0
Actions CH	652'088	69'399
Dividendes	76'429	69'399
Différence de cours non réalisée	575'659	0
Actions étrangères	1'917'326	108'252
Dividendes	138'631	108'252
Différence de cours non réalisée	1'778'695	0
Immobilier CH	1'073'048	153'761
Dividendes	113'345	100'080
Différence de cours non réalisée	959'703	53'680
Total des produits de placements	6'397'237	583'420
Obligations CH	0	-3'239'168
Moins-values non réalisées	0	-3'239'168
Obligations étrangères	-27'645	-4'394'903
Moins-values non réalisées	-27'645	-4'394'903
Actions CH	-167'789	-1'643'361
Moins-values non réalisées	-167'789	-1'643'361
Actions étrangères	-62'352	-3'547'153
Moins-values non réalisées	-62'352	-3'547'153
Immobilier CH	-107'282	-2'912'384
Moins-values réalisées	0	-677'174
Moins-values non réalisées	-107'282	-2'235'210
Total des charges de placements	-365'068	-15'736'969
Taxes	-180'849	-106'836
Taxes et courtages sur obligations CH	-75'746	0
Taxes et courtages sur obligations étrangères	-13'061	0
Taxes et courtages sur immobilier	-3'136	-7'348
Frais global custody	-19'603	-21'188
Frais de gestion de fortune	-69'303	-78'300
Total des charges financières et frais de gestion des placements	-180'849	-106'836
Attribution à la réserve de fluctuations de valeurs s/titres	-2'000'000	10'000'000
Résultat net des placements	3'851'320	-5'260'385

Annexes aux comptes annuels

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
1. Liquidités		
B.C.V. compte centralisé	968'466	2'646'230
B.C.V. compte T 5171.92.40	1'177'381	1'477'672
C.S. Gestion et liquidités	68'068	3'907'804
Total des liquidités	2'213'915	8'031'707
2. Placements		
Obligations en CHF		
Swisscanto (CH) IBF Total Market AAA-BBB NT	27'094'547	24'849'891
Obligations ME gouv. hedgées		
UBS (CH) IF Global Bonds Passive hedged CHF I-X	9'279'631	7'326'826
Swisscanto IBF World (ex CHF) Govt hedged CHF NTH	9'280'736	7'818'678
Obligations ME corp. hedgées		
UBS (CH) IF - Global Corporate Bonds Passive (CHF hedged) I I-X	3'861'835	3'231'584
Swisscanto IBF Corp. World hedged CHF NTH	3'854'996	2'755'022
Obligations ME dettes émergentes		
UBS (CH) IF3-Bonds Emerg. Markets ESG Passive (CHF hedged) II I-X	1'494'542	2'204'107
Swisscanto (CH) Idx.BF EM Hard Currency NTH CHF	1'545'027	-
Actions suisses		
CSIF (CH) Equity Switzerland Total Market Blue ZB	8'344'747	7'936'877
Actions étrangères		
CSIF (CH) Equity World ex CH Blue ZB	12'914'672	11'497'921
CSIF (CH) I Equity World ex CH Blue ZBH	2'278'232	1'927'666
Actions marchés émergents		
UBS (CH) IF-Equities Emerging Markets Global Passive I (CH) I-X	2'987'890	3'038'864
Immobilier suisse		
UBS (CH) IF 3 - Swiss Real Estate Securiteis Selection Passive II I-X	4'422'291	3'839'652
LO IS (CH) - Swiss Real Estate Securities I	3'314'498	2'377'186
CSIF (CH) I Real Estate Switzerland Blue ZB	3'569'122	3'416'135
PICTET Swiss Real Estate Funds	4'318'659	3'553'679
Swisscanto (CH) Index Real Estate Fund Switzerland indirect NT	4'191'414	3'223'681
Total des placements de capitaux	102'752'839	88'997'769

Annexes aux comptes annuels

en CHF 31.12.2023 31.12.2022

3. Primes brutes

Primes LAA	32'472'287	26'881'116
Primes IDJ LCA	12'131'385	8'587'631
Primes LAAC	675'717	515'408
Total primes brutes	45'279'388	35'984'155

4. Charges des sinistres: montants payés bruts

Prestations LAA	-16'622'654	-13'781'014
Prestations IDJ LCA	-9'564'620	-6'801'467
Prestations LAAC	-314'838	-197'460
Total prestations brutes	-26'502'112	-20'779'941

5. Frais d'acquisition et de gestion

Frais de gestion	-7'262'000	-5'369'477
Frais de courtages	-1'272'456	-714'176
Frais de contribution prév. des accidents	-400'000	-400'000
Frais de projets informatiques	-1'858'411	-740'975
Honoraires comité	-122'649	-78'348
Autres frais	-103'293	-124'489
Total frais d'acquisition et de gestion	-11'018'810	-7'427'465

6. Autres charges techniques pour propre compte

Frais prévention AP	-400'437	-340'037
Frais prévention ANP	-121'078	-107'245
Frais caisse supplétive	-6'420	-6'020
Frais commissions SSS	-74'961	-33'589
Frais de prestations médicales	-212'837	-265'717
Total autres charges techniques pour propre compte	-815'733	-752'608

Proposition d'emploi du bénéfice par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

en CHF

Réserves facultatives issues du bénéfice

Bénéfice reporté au 01.01.2023	-380'700
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	0
Bénéfice (+)/Perte (-) de l'exercice 2023	591'300
Bénéfice (+)/Perte (-) au bilan	210'600

Proposition du Conseil d'administration

Résultat reporté à disposition de l'Assemblée Générale	210'600
Réserves facultatives issues du bénéfice	0
Report à nouveau sur le prochain exercice	210'600

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie » selon Circ.-FINMA 2016/02

Montants en mio CHF	Affaires directes en Suisse					
	Total		Accident		Maladie	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1 Primes brutes	35.98	45.28	27.40	33.15	8.59	12.13
2 Primes brutes cédées aux réassureurs	-1.08	-1.53	-1.08	-1.52	-0.01	-0.01
3 Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	34.90	43.75	26.32	31.63	8.58	12.12
4 Variations des rapports de primes						
5 Variations des rapports de primes : part des réassureurs						
6 Primes nettes exquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	34.90	43.75	26.32	31.63	8.58	12.12
7 Autres produits de l'activité d'assurance						
8 Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	34.90	43.75	26.32	31.63	8.58	12.12
9 Charges des sinistres : montants payés bruts	-20.91	-26.77	-13.98	-16.94	-6.93	-9.83
10 Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	0.02	0.00	0.02	0.00	0.00	0.00
11 Variations des provisions techniques	-3.83	-8.60	-2.77	-4.44	-1.06	-4.16
12 Variations des provisions techniques part des réassureurs	0.28	0.61	0.28	0.61	0.00	0.00
13 Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations						
14 Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	-24.45	-34.76	-16.45	-20.77	-7.99	-13.99
15 Frais d'acquisition et de gestion	-7.43	-11.02	-5.89	-8.02	-1.54	-3.00
16 Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion						
17 Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-7.43	-11.02	-5.89	-8.02	-1.54	-3.00
18 Autres charges techniques pour propre compte	-0.75	-0.82	-0.69	-0.75	-0.06	-0.07
19 Total des charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	-32.63	-46.60	-23.03	-29.54	-9.59	-17.06

Montants en mio CHF	Total		Affaires directes en Suisse			
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Accident		Maladie	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
20 Produits de placements	-15.15	6.03				
21 Charges financières et frais de gestion des placements	-0.11	-0.18				
22 Résultat des placements (20 + 21)	-15.26	5.85				
23 Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations						
24 Autres produits financiers						
25 Autres charges financières						
26 Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	-12.99	3.00				
27 Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux						
28 Autres produits						
29 Autres charges	+10.00	-2.00				
30 Produits / charges extraordinaires						
31 Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	-2.99	1.01				
32 Impôts directs	-0.18	-0.42				
33 Bénéfice / perte (31 + 32)	-3.16	0.59				

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché » selon Circ.-FINMA 2016/02

Montants en millions de CHF	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Biens immobiliers	0.00		0.00
Participations	0.00		0.00
Titres à revenu fixe	0.00		0.00
Prêts	0.00		0.00
Hypothèques	0.00		0.00
Valeur des placements proche du marché			
Actions	0.00		0.00
Autres placements			
Placements collectifs de capitaux	89.00		102.80
Placements alternatifs de capitaux	0.00		0.00
Produits structurés	0.00		0.00
Autres placements de capitaux	0.00		0.00
Total des autres placements	89.00		102.75
Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.00		0.00
Créances sur instruments financiers dérivés	0.00		0.00
Dépôts découlant de la réassurance acceptée	0.00		0.00
Liquidités	8.03		2.22
Part des réassureurs dans les provisions techn.			
Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.00		0.00
Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.00		0.00
Assurance directe : assurance dommages	3.66		4.28
Assurance directe : assurance-maladie	0.00		0.00
Réassurance active : assurance dommages	0.00		0.00
Réassurance active : assurance-maladie	0.00		0.00
Valeur des autres actifs proche du marché			
Assurance directe : autres affaires	0.00		0.00
Réassurance active : autres affaires	0.00		0.00
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	0.00		0.00
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations	0.00		0.00
Immobilisations corporelles	0.00		0.00
Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis	0.00		0.00
Immobilisations incorporelles	0.00		0.00
Créances nées d'opérations d'assurance	4.43		6.13
Autres créances	0.00		0.00
Autres actifs	0.56		0.59
Capital non encore libéré	0.00		0.00
Compte de régularisation	0.45		0.45
Total des autres actifs	17.14		13.67
Total valeur des actifs proche du marché	Total de la valeur des actifs proche du marché	106.13	116.42

Montants en millions de CHF		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance		43.35		52.03
Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)		0.00		0.00
Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)		0.00		0.00
Assurance directe : assurance dommages		38.11		44.32
Assurance directe : assurance-maladie		5.24		7.71
Réassurance active : assurance dommages		0.00		0.00
Réassurance active : assurance-maladie		0.00		0.00
Assurance directe : autres affaires		0.00		0.00
Réassurance active : autres affaires		0.00		0.00
Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations		0.00		0.00
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations		0.00		0.00
Réassurance active : assurance-vie liée à des parts de fonds		0.00		0.00
Montant minimum			+4.16	5.05
Provisions non techniques		0.00		0.00
Dettes liées à des instruments de taux		0.00		0.00
Dettes sur instruments financiers dérivés		0.00		0.00
Dépôts résultant de la réassurance cédée		0.00		0.00
Dettes nées d'opérations d'assurance		0.59		0.54
Autres passifs		0.00		0.00
Compte de régularisation		1.31		0.46
Dettes subordonnées		0.00		0.00
Somme BEL plus valeur proche du marché des autres engagements	Somme valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance plus valeur proche du marché des autres engagements	45.25	49.40	58.08
Différence entre valeur des actifs proches du marché et la somme de BEL plus la valeur proche du marché des autres engagements		60.88	56.73	58.34

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle », Circ.-FINMA 2016/02

Montants en millions de CHF		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre valeur des actifs proches du marché et somme valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance plus valeur proche du marché des autres engagements	60.88	-4.16	58.34
	Déductions	0.00		0.00
	Fonds propres de base	60.88	56.73	58.34
	Capital complémentaire			
	CPR	60.88	56.73	58.34
Montants en millions de CHF		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Capital cible	Risque technique	12.86		14.73
	Risque de marché	12.16		13.56
	Risque de crédit	1.76		1.77
	Effets de diversification	-6.75		-7.50
	Montant minimum et autres effets sur le capital cible	1.92	-4.16	-3.66
	Capital cible	21.94	17.78	18.90
		Clôture ex. préc. %	Adaptations ex. préc. %	Clôture ex. ss revue %
Quotient SST		319.0		308.4